

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

**RAPPORT 22/38/03 VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Droits des Femmes - 1ère répartition 2022.**

22-38186-DAS

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS  
DELIBERE

**ARTICLE 1** Est émis un avis favorable à l'attribution par la ville de Marseille de subventions à des associations œuvrant en faveur des droits des femmes au titre de l'année 2022 :

Association	Adresse	Montant en Euros
Union des Femmes du Monde- GAMS Sud	27 rue d'Anvers 13004 Marseillee	8 000
Solidarité Enfants Sida Sol En Si	29 A place Jean Jaures 13005 Marseille	1 000

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à la majorité : pour : 27 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »